



LES DESSOUS DU 9 À 5, SUITE ET FIN ?

Parmi vous, 2 465 femmes ont répondu à notre questionnaire sur le harcèlement sexuel. Nous, le YWCA de Montréal et LA VIE EN ROSE, l'avions diffusé essentiellement pour poser les bonnes questions et tenter de catalyser la réflexion sur ce que nous vivons dans nos milieux de travail. Huit mois plus tard, après un douloureux tête-à-tête avec l'ordinateur, voici vos réponses enfin décodées.

Avertissement : si les résultats de ce sondage viennent contrecarrer bon nombre des mythes et des mensonges qui servent à « nous la fermer » quand nous soulevons la question du harcèlement sexuel, ils ne visent pas à prouver (aux hommes) que « le harcèlement-sexuel-existe, une-bonne-fois-pour-toutes ». Et ce pour deux raisons : méthodologiquement parlant, vos 2 465 réponses volontaires ne sont pas un échantillonnage représentatif¹ de la population féminine dite « active ». De plus, nous savons très bien que pour ceux (et celles) qui ne veulent rien en savoir, pour les nombreux irréductibles, il n'y aura jamais de preuve !

Tableau 6

Harcèlement selon les régions

moyenne : 64 %	Répondantes harcelées	Écart avec la moyenne
Région de Montréal	67 %	+ 3 %
Région de Québec	66 %	+ 2 %
Outaouais	48 %	- 16 %
Abitibi-Témiscamingue	62 %	- 2 %
Saguenay-Lac St-Jean	73 %	+ 9 %
Bas du fleuve	65 %	+ 1 %
Gaspésie	59 %	- 6 %
Estrie	50 %	- 14 %
Côte-Nord	81 %	+ 17 %
Mauricie	51 %	- 13 %
Extérieur du Québec	50 %	- 14 %

Tableau 7

Parmi les affirmations suivantes, lesquelles correspondent à votre opinion sur le harcèlement sexuel au travail ?

C'est naturel qu'il y ait des tensions sexuelles entre des hommes et des femmes qui travaillent ensemble	7 %
Une belle femme doit s'attendre à ces avances sexuelles et doit savoir comment s'en sortir	5 %
C'est souvent désagréable mais ce n'est pas très grave	6 %
Les femmes qui se font «achaler» le cherchent la plupart du temps	3 %
Les «attentions» non désirées que les hommes imposent aux femmes sur le lieu de travail sont des offenses et des abus de pouvoir	69 %

Dans la problématique du harcèlement sexuel, la dépendance économique des femmes est un facteur important. Le seul indice que le

sondage nous en fournit est le salaire des répondantes. Or, le harcèlement lui-même varie-t-il selon le salaire de la travailleuse (pour utiliser le langage des sociologues) ?

Les travailleuses gagnant respectivement moins de 5 000\$, entre 5 000\$ et 10 000\$, ou plus de 25 000\$ par année, rapportent avoir été légèrement plus harcelées que la moyenne, à 69%, 68% et 66%. Celles gagnant entre 10 000\$ et 15 000\$ sont dans la moyenne, à 63%. En fait, seules les travailleuses gagnant entre 15 000\$ et 25 000\$ sont sous la moyenne, à 59% (- 5%). Ce sont donc, à quelques variations près, les travailleuses au bas et au haut de l'échelle qui sont les victimes majoritaires du harcèlement.

Par ailleurs, 74% des répondantes non syndiquées rapportent des formes de harcèlement contre 62% de syndiquées.

Cela varie-t-il selon les centrales ? Toujours comparées à la moyenne générale de 64%, 70% des répondantes membres de la FTQ se plaignent de harcèlement, contre 62% des membres de la CSN et 50% des membres de la CEQ et de la CSD.

Quant à la répartition régionale du harcèlement, 81% des répondantes de la Côte-Nord et 73% de celles du Saguenay-Lac St-Jean se disent harcelées. Ce sont les proportions les plus élevées, et sensiblement. Par contre, l'Outaouais serait la région la moins «périlleuse», avec 48% des femmes harcelées, un peu moins qu'en Mauricie, où une femme sur deux s'en plaint, à 51%. (Voir tableau 6)

se», avec 48% des femmes harcelées, un peu moins qu'en Mauricie, où une femme sur deux s'en plaint, à 51%. (Voir tableau 6)

Quand arrive le pire...

Des 1 576 femmes se disant harcelées, 145 (6%) ont quitté leur emploi de leur propre chef, et 63 autres ont été congédiées, suite à des histoires de harcèlement sexuel. Dans les deux cas, ce sont surtout des travailleuses non spécialisées. Après elles, les employées de bureau sont au 2^e rang des «départs volontaires», et les professionnelles du 3^e rang. Par contre, les professionnelles sont congédiées plus souvent que les employées de bureau!

Ce sont les enseignantes, les professionnelles et les employées de bureau qui, le plus, connaissent d'autres femmes obligées de démissionner (24%), ou congédiées (13%). Nous avons aussi constaté, chez les répondantes, une corrélation entre le fait d'avoir elles-mêmes subi des avances sexuelles non désirées et le fait de connaître les départs ou congédiements d'autres travailleuses. C'est-à-dire que les femmes déjà victimes de harcèlement sexuel sont trois fois plus nombreuses à connaître des femmes démissionnaires ou congédiées pour cette raison.

On a les réactions qu'on peut

Comment les répondantes ripostent-elles aux avances non désirées ? 51% réagissent en «passant l'incident sous silence». Une femme sur deux. Mais, entre celles qui «demandent au harceleur de cesser» (43%) et celles qui en parlent au directeur et/ou à leur représentante syndicale (5%), l'autre moitié des femmes réagit de façon active.

Les cadres sont celles qui «passent sous silence» le plus (23%), suivies des professionnelles (21%) et des travailleuses non spécialisées (20%).

36% des artistes, 23% des techniciennes, 20% des travailleuses sociales «demandent au harceleur de cesser».

Si la réaction de «passer le harcèlement sous silence» est commu-

Solidaires d'une autre travailleuse harcelée :

91%

ne aux syndiquées et aux non-syndiquées, seulement 15% des syndiquées demandent à cet homme de «cesser ses avances», contre 27% des non-syndiquées.

Une question de conscience

89% des répondantes (ou 2 194) considèrent que «le harcèlement sexuel est un problème grave», sans variation significative entre les femmes déjà harcelées (oui à 90%) et les autres. «épargnées» (oui à 87%).

91% des répondantes (ou 2 239) disent qu'elles appuieraient une autre travailleuse subissant des avances sexuelles non désirées, soit en «l'encourageant à riposter si elle veut le faire» (79%, ou 1 948), soit en «sympathisant avec elle» (12%, ou 291). Statistiquement, il semble donc que, au moins parmi les 2 465 femmes rejointes par notre questionnaire, 9 femmes sur 10 pourraient être solidaires d'une autre travailleuse harcelée. Et ce dans tous les milieux de travail.

Enfin, 69% des répondantes à cette dernière question approuvaient la phrase «Les attentions non désirées que les hommes imposent aux femmes sur le lieu de travail sont des offenses et des abus de pouvoir.» (Voir tableau 7)

Des scénarios pessimistes

Est-ce que les répondantes s'attendent à un appui de leur milieu de travail? Sont-elles à l'aise et confiantes de recevoir en tant que femmes la même considération qu'un homme, que leur parole est respectée, que leur bien-être est important? Selon elles, que se passera-t-il si elles font un rapport concernant des avances sexuelles, à leur supérieur-e ou à leur représentant-e syndical-e?

32% ont confiance: «on avertirait le harceleur», et 3% prévoient qu'on leur offrirait même un transfert de service, pour qu'elles puissent éviter le harceleur. Voilà, à 35%, des scénarios optimistes.

Mais 59% des femmes prévoient «se faire dire de prendre les choses moins au sérieux», ou bien «qu'il ne se passerait rien du tout», ou encore qu'on les traiterait, elles, de «faiseuses de troubles». Et, pour la majorité de celles-ci, ce serait l'attitude de leur représentant-e syndical-e autant que de leur supérieur.

Est-ce que la confiance des femmes dans leur milieu varie selon le genre d'emploi? Considérons les trois scénarios les plus envisagés.

- on avertirait le harceleur (781 répondantes)
 - 37% des travailleuses sociales
 - 37% des cadres
 - 35% des techniciennes
 - 34% des professionnelles
 - 32% des non-spécialisées
- on me dirait de prendre ça moins au sérieux (767 répondantes)
 - 36% des techniciennes
 - 35% des infirmières
 - 34% des travailleuses sociales
 - 34% des professionnelles
 - 31% des enseignantes

- il ne se passerait rien (498 répondantes)
 - 29% des travailleuses domestiques
 - 29% des artistes
 - 26% des infirmières
 - 22% des professionnelles
 - 22% des travailleuses sociales

Chez les travailleuses non spécialisées, les travailleuses domestiques et les employées de bureau, se trouve le plus grand nombre de répondantes qui s'attendent au congédiement automatique!

Dans les tableaux ci-haut, nous constatons de grandes variations non pas selon les emplois mais plutôt entre les individus occupant le même genre d'emploi, notamment chez les travailleuses sociales et les professionnelles.

La question de l'attrait physique

Est-ce que les travailleuses utilisent leur attrait sexuel pour améliorer leur situation? 93% disent ne pas le faire. La majorité des 117 femmes répondant «oui» l'auraient fait pour «obtenir une aide spéciale de la part des hommes».

70% pensent qu'utiliser l'attrait sexuel «contribue à maintenir les femmes dans l'engrenage sexuel et sexiste qui caractérise très souvent les rapports entre les hommes et les femmes».

Mais l'apparence physique (beauté, jeunesse, attrait sexuel) est-elle, d'après elle, un facteur d'embauche des femmes? 32% reconnaissent que «l'apparence a quand même compté à l'embauche» et 6% disent que «cela a eu au moins autant d'importance que leurs qualifications. 2% croient que «cela a prévalu sur leurs qualifications» et 1% croient que l'apparence a «joué contre elles». Autrement dit, 41% des répondantes sont affirmatives.

Par contre, 57% jugent que leur apparence physique n'a eu «aucune importance».

Y a-t-il une différence entre les hommes et les femmes à cet égard? 46% des répondantes affirment que l'apparence d'un candidat mâle ne

compte «pas du tout» à l'embauche et 37% pensent que si cela compte, c'est «moins que pour une femme».

«Dans la société américaine, deux forces convergent : le contrôle des hommes sur la sexualité des femmes et le contrôle du Capital sur la vie professionnelle des salarié-e-s.»²

«L'analyse du harcèlement sexuel, justement parce que c'est un phénomène tout à fait banal, nous oblige à constater que les rapports sexuels ont lieu ordinairement entre inégaux économiques (et physiques).»³

Il existe maintenant un terme officiellement reconnu pour nommer une situation de fait répandue au point d'être banalisée. «Harcèlement sexuel : forme illicite de discrimination». Cet amendement à la Charte québécoise des droits et libertés vient d'être proposé par le ministre de la Justice lui-même, Marc-André Bédard.

Ce que les femmes passent encore le plus souvent «sous silence» fait partie depuis peu du vocabulaire du Conseil du patronat du Québec, des Commissions fédérale et provinciales des droits de la personne, des syndicats et bientôt des cours civiles.

Notre réalité maintenant traduite dans le langage des institutions patriarcales et aujourd'hui, pour la première fois au Québec, partiellement «chiffrée», acquiert une visibilité accrue pour toutes et tous – bon gré, mal gré. Mais ne risque-t-elle pas sous ces regards de se déformer, de se brouiller comme l'image d'une télé en dérangement? Il ne faudrait pas nous perdre de vue encore une fois! C'est-à-dire nous prendre au piège des définitions figées, juridiques, patronales ou même syndicales, charriant leurs valeurs et découpant notre réalité en cubes ou en rondelles: «Vous êtes harcelée au premier, deuxième, ou troisième degré, Madame? Vous avez subi de vraies conséquences? Vous avez de bons témoins? De vraies preuves? Vous avez vraiment refusé ses avances?»

Alors que nous vivons dans l'angoisse des situations parfois ambiguës mais toujours clairement contraignantes. Les mots et les chiffres sont là, utilisons-les pour nous.

LISE MOISAN

1/ C'est-à-dire tiré au hasard d'une liste de toutes les travailleuses salariées au Québec.

2/ Catherine A. MacKinnon, «Sexual Harassment of Working Women: A Case of Sex Discrimination», Yale University Press, 1979. Pages 15-16.

3/ C.A. MacKinnon, op. cit. page 220.

Qui sont les 2 465 répondantes ?

Travailleuses à temps plein à 84% et syndiquées à 86%, les répondantes sont majoritairement des enseignantes (24%), des professionnelles (21%), des employées de bureau (15%) et des travailleuses non spécialisées (14%). (Voir tableau 1)

Annuellement, 34% d'entre elles gagnent plus de 25 000\$, et 33% entre 10 000\$ et 15 000\$. Rappelons qu'en 1977, le salaire moyen des Québécoises salariées était d'environ 13 000\$. (Voir tableau 2)

85% des répondantes ont entre 20 et 40 ans, 10% entre 41 et 50 ans, et 3% plus de 50 ans. Seulement 2% ont moins de 20 ans.

À 59%, elles habitent actuellement avec un homme : 44% sont mariées, 13% vivent en union libre, et 1% sont remariées. Par ailleurs, il y a 30% de célibataires, 5% de divorcées, 4% de séparées et 1% de veuves.

Notons ici que 10% des répondantes s'identifient comme lesbiennes.

31% d'entre elles ont un diplôme universitaire, 24% ont complété le cours secondaire et 15% le Cégep. (Voir tableau 3)

La distribution régionale des répondantes correspond très bien à la répartition géographique globale des Québécois-e-s, sauf pour la région de Montréal, légèrement sous-représentée (- 6%), et pour celle de Québec, sur-représentée (+ 5%). (Voir tableau 4)

Que disent-elles ?

64% des répondantes (ou 1 576) disent avoir été harcelées sexuellement au travail. Elles se plaignent d'abord de « blagues, taquineries, ou remarques sexuelles » (à 90% ou 1 411), et de « regards insistants, oeillades, se faire déshabiller des yeux » (à 72% ou 1 136). Elles rapportent ensuite des « attouchements, frôlements et pincements » (à 40% ou 627) et des « insinuations et/ou pressions sexuelles » (à 35% ou 556).

De ces 1 576 femmes ayant subi différentes formes de harcèlement, 9% (ou 140) ont reçu des « invitations à sortir ensemble » accompagnées de menaces, et 6% (ou 90) des « propositions explicitement sexuelles » avec menaces. (Voir tableau 5)

Quel genre d'emploi occupez-vous ou avez-vous occupé ?

Professionnelle (médecine, droit, génie, etc.)	21 %
Cadre (gestion, comptabilité, commerce, finances)	4 %
Enseignante	24 %
Travailleuse sociale	5 %
Infirmière	4 %
Artiste (écrivaine, musicienne, comédienne, peintre, etc.)	1 %
Technicienne, travailleuse spécialisée	12 %
Travailleuse non spécialisée	14 %
Travailleuse domestique (salariée)	1 %
Employée de bureau (commis, secrétaire, etc.)	15 %

Tableau 2

Quel est/était votre salaire annuel ?

Moins de 5 000\$	5 %
Entre 5 000\$ et 10 000\$	9 %
Entre 10 000\$ et 15 000\$	18 %
Entre 15 000\$ et 25 000\$	32 %
Plus de 25 000\$	34 %

Tableau 3

Quel est le plus haut niveau de scolarité que vous ayez complété ?

Élémentaire	2 %
Secondaire	24 %
Ancien cours classique	2 %
CEGEP	15 %
Quelques années d'université	14 %
Baccalauréat	31 %
Maîtrise	10 %
Doctorat	1 %

Vous dites bien collègue ?

Qui sont les auteurs de ces différentes formes de harcèlement ? Selon l'analyse courante, le harcèlement sexuel est un sous-produit des différences hiérarchiques, une discrimination supplémentaire. Il est donc surprenant de constater que les quatre formes de harcèlement les plus communes proviennent 2 à 3 fois plus souvent d'un collègue que d'un supérieur. C'est va-

lable pour tous les types d'emploi, sauf pour les employées de bureau et les travailleuses non spécialisées, dans le cas des « insinuations et/ou pressions ».

Compte tenu du taux de syndicalisation très élevé des répondantes, cela en dit long sur le genre de « solidarité syndicale » imposé par les « camarades » à leurs camarades féminines.

Au contraire, les « supérieurs » sont 2 à 3 fois plus coupables que les « collègues » de « propositions sexuelles avec menaces de conséquences négatives au travail, en cas de refus » et « d'invitations à sortir ensemble » accompagnées de menaces. Cela pour toutes les catégories de travailleuses.

Enfin, les travailleuses non spécialisées sont les seules à se plaindre, de façon consistante et comparativement significative, de leurs représentants syndicaux.

Qui sont les victimes ?

(ou « Tout le plaisir est pour les ... ? »)

Est-ce que le harcèlement sexuel varie selon l'âge ou l'orientation sexuelle de la victime ? Selon qu'elle est perçue comme la blonde ou la femme de quelqu'un ? Les grandes rousses se font-elles harceler plus souvent que les petites brunes ?

En gros, les victimes sont plus jeunes que vieilles (l'auriez-vous cru ?). Les femmes de moins de 20 ans et celles âgées de 26 à 30 ans sont proportionnellement harcelées plus que la moyenne, à 70% (+ 6%). Par contre, les femmes de 41 à 50 ans s'en plaignent moins, à 50% (- 14%), et celles de plus de 50 ans, à 41% (- 23%).

Finalement, les pauvres « femmes sans homme » se disent harcelées à peine plus que la moyenne, à 67% (+ 3%). Les femmes séparées et celles vivant en union libre sont elles aussi au-dessus de la moyenne de 64% : 74% d'entre elles rapportent des expériences de harcèlement (+ 10%). Les veuves et les femmes remariées victimes de harcèlement sont égales ! - légèrement sous la moyenne, à 58% (- 6%).

Quant à l'orientation sexuelle, les répondantes se disant lesbiennes sont davantage harcelées que les hétérosexuelles : 71% (de 246) comparé à la moyenne de 64% (+ 7%).

Déjà harcelées : 64%

Tableau 4

Dans quelle région habitez-vous ?		
	répondantes	population québécoise
Région de Montréal	50 %	56 %
Région de Québec	21 %	16 %
Outaouais	6 %	4 %
Abitibi-Témiscamingue	1 %	2 %
Saguenay-Lac St-Jean	4 %	5 %
Bas du fleuve	4 %	
Gaspésie	1 %	4 %
Estrie	5 %	4 %
Côte-Nord	2 %	2 %
Mauricie	7 %	7 %
Extérieur du Québec	0.4 %	

Tableau 5

Vous est-il déjà arrivé de subir, de la part d'un supérieur, d'un collègue ou d'un représentant de votre syndicat, un ou plusieurs des comportements suivants :

	Toutes répondantes :	Répondantes harcelées :
	2 465	1 576
Regards insistants, oeillades, se faire déshabiller des yeux	46 %	72 %
Blagues, taquineries, ou remarques sexuelles	57 %	90 %
Insinuations et/ou pressions sexuelles	23 %	40 %
Atteintes, frôlements, se faire pincer	25 %	35 %
Invitations à «sortir ensemble» avec la menace implicite d'ennuis possibles au travail en cas de refus de votre part	6 %	9 %
Propositions explicitement sexuelles avec la menace implicite de conséquences négatives au travail en cas de refus de votre part (pertes d'avantages, conditions difficiles, isolement, blocage de l'avancement, congédiement)	4 %	6 %
Autres formes de comportement sexuel coercitif	7 %	11 %

Montréalaises ?

Êtes-vous l'une des 1 227 répondantes de la région de Montréal ? Quelque soit votre emploi, votre âge, votre statut civil, que vous ayez déjà ou non vécu du harcèlement sexuel, nous vous invitons à une soirée de discussion des résultats de l'enquête. Pourquoi les femmes en haut et en bas de l'échelle se plaignent-elles, plus les autres, comme les lesbiennes comparées aux hétérosexuelles, d'ailleurs ? Si vous voulez approfondir ces questions, et bien d'autres, téléphonez à Lise Moisan, YWCA, (514) 866-9941, poste 43.

Merci encore

Plus de 30 femmes ont contribué gratuitement, plusieurs centaines d'heures, à la compilation des données. Nous les remercions. Nous tenons aussi à remercier particulièrement Fernande-Clément, Rachel Labrecque, Johanne Roy, Louise Roy et Monique Simard, pour les efforts qu'elles ont mis à diffuser le questionnaire auprès des membres de la CEQ, de la CSN et du SPGQ.

Les facteurs extérieurs

(ou «Passons aux choses sérieuses...»)

Y a-t-il des emplois où les travailleuses sont plus harcelées qu'ailleurs ? Ou plutôt (hormis dans les couvents), y a-t-il des emplois dénués de cette menace à la santé-sécurité ?

Comparées à la moyenne des travailleuses, les enseignantes et les travailleuses domestiques sont celles qui se plaignent le moins de harcèlement sexuel, à 54% (-10%), tandis que les artistes et les professionnelles s'en plaignent le plus, à 76% et 74% respectivement (+12% et +10%). Bref, les écarts par type d'emploi sont relativement mineurs : une femme sur 10, de plus ou de moins.

(suite page 69)

«Le harcèlement sexuel, un problème grave» :

89%